

Laurent Morelli
18 Rue haute de l'église
21350 vitteaux
Tél. : 03 80 49 85 05

26/07/2017

Me Catherine Pretot-Gerbeau
23 Place de la république
21000 Dijon
Tél. : 03 80 72 15 55
cab.gerbeau@orange.fr

Lettre recommandée avec AR + lettre simple

Réf. : 20170064-JDG/LM
Dossier : SCI LE TEMPS DES CEDRES

Chère Maître,

Comme indiqué dans mon précédent courrier, voici les éléments relatifs à mon départ de la SCI « le temps des cèdres ».

Avant l'assemblée générale annuelle du 8 mars 2017, j'avais proposé à M.Mir de racheter mes parts au prix de 37400 euros, ce qu'il avait accepté verbalement quelques jours plus tôt avant de se rétracter par la voix de Mme Menachaud lors de l'assemblée générale. Ce prix me semble le juste prix. Cependant, étant donné l'impossibilité de communiquer rencontrée, depuis, avec mes associés, je me propose de faire une offre plus basse ayant pour but de débloquer la situation.

J'ai donc décidé de proposer mes parts à leur valeur nominales soit 20500 euros. Ce prix est certainement très en dessous de celui qui pourrait être estimé par un expert de l'immobilier. Sans réponse de la part de vos clients, cette offre s'éteindra le 20 Août 2017 à minuit.

Cette proposition est assortie des conditions suivantes qui seront consignées dans un constat d'accord rédigé par un conciliateur de justice et signé par les parties en présence :

- Solde de tout compte pour M. Morelli en tant qu'associé
- Solde de tout compte pour M. Morelli en tant que gérant
- Décharge par rapport aux travaux effectués et dont les nouveaux propriétaires des parts font leur affaire
- La vente devra être effective devant notaire dans un délai de un à trois mois.

Dans le cas où cette proposition ne serait pas acceptée, je proposerais :

- De faire diviser la propriété par un géomètre (au frais de la sci).
- De racheter en échange de mes parts le lot ainsi créé comprenant le bâtiment de garage dont l'utilisation m'a été attribuée par AG. Ce nouveau lot comprendra le terrain autour du bâtiment (au prorata de mes parts) un accès en voiture et des droits d'accès aux différents réseaux (eau, égouts, électricité, téléphone).

Cette deuxième proposition serait assortie des mêmes conditions que la première offre.

Je vous prie d'agréer, Chère Maître, l'expression de mes sentiments distingués.

Laurent Morelli